

Glycol, propylène, Dowfrost-HD

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 2021-11-15

Version : 1.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : Glycol, propylène, Dowfrost-HD

Code de produit : 013-03868-650SS

1.2. Usage prévu du produit

Produits chimiques de laboratoire

1.3. Nom, adresse et numéro de téléphone de la partie responsable

Société

AquaPhoenix Scientific, Inc.

860 Gitts Run Road

Hanover, PA 17331, États-Unis

Tél.

Sans frais : (

tech@aquaphoenixsci.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas : Chemtel, LLC

d'urgence (Amérique du Nord)

(International)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-É.-U./CA

Repr. 2

Texte complet des catégories de dangers et des mentions de danger : voir la section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage SGH-É.-U./CA

Pictogrammes de danger (SGH-É.-U./CA) :



Mention d'avertissement (SGH-É.-U./CA) :

Attention

Mentions de danger (SGH-É.-U./CA) :

H361 – Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence (SGH-É.-U./CA) :

P201 – Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P280 – Porter des gants et des vêtements de protection, et une protection oculaire.

P308+P313 – En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

P405 – Garder sous clef.

P501 – Éliminer le contenu et le récipient conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux, territoriaux, provinciaux et internationaux.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver l'état des personnes souffrant déjà d'affections oculaires, cutanées ou respiratoires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH-É.-U./CA)

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur du	% *	Classification des composants
-----	-----------	-------------------	-----	-------------------------------

Glycol, propylène, Dowfrost-HD

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

		produit		selon le SGH
Eau	EAU / eau	(Numéro de CAS.)		Non classifié
1,2-Propanediol	1,2-Propylene glycol / 1,2-Dihydroxypropane / Propane-1,2-diol / Propylène glycol / PROPYLENE GLYCOL / propylène glycol	(Numéro de CAS.)		Non classifié
Phosphate de dipotassium	Acide phosphorique, sel de dipotassium / phosphate de potassium dibasique / phosphate de potassium, acide dibasique / phosphate de potassium, acide phosphorique, sel de potassium (1:2) / PHOSPHATE DE DIPOTASSIUM / Dipotassium hydrogénophosphate / Dipotassium orthophosphate / Dipotassium hydrogénophosphate / phosphate de potassium dibasique	(Numéro de CAS.)		Non classifié
Tolyltriazole, sel de sodium	benzotriazole (1H), méthyl, sel de sodium / 1H-Benzotriazole, 4(ou 5)-méthyl, sel de sodium / Methyl-1H-benzotriazole, sel de sodium / sodium 4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide / sodium 4-(ou 5-) méthyl-benzotriazole / 1H-Benzotriazole, 6(1)	(Numéro de CAS.)		Tox. aiguë 4 (orale), H302 Corr. cutanée 1B, H314 Lés. oculaires 1, H318 Repr. 2, H361 Aquatique aiguë 2, H401 Aquatique chronique 2, H411

Texte complet des phrases H : voir la section 16

*Les pourcentages sont inscrits selon un pourcentage en poids (% p/p) pour les composants liquides et solides. Les composants gazeux sont inscrits selon un pourcentage en volume (% vol/vol).

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1. Description des mesures de premiers soins

Généralités : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

Inhalation: Lorsque des symptômes apparaissent : sortir à l'air libre et aérer la zone suspectée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Faire tremper les zones touchées dans l'eau pendant au moins 5 minutes. En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant au moins 5 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Généralités: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Inhalation: Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Contact avec la peau: Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Ingestion: L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

Symptômes chroniques: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Glycol, propylène, Dowfrost-HD

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés: Eau pulvérisée, brouillard d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), mousse antialcool ou produit chimique sec.

Agents extincteurs inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie: N'est pas considéré comme inflammable, mais peut brûler à température élevée.

Risque d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution dans la lutte contre l'incendie : Combattre tout incendie d'origine chimique avec prudence.

Instructions de lutte contre l'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Ne pas entrer dans le secteur d'intervention sans porter l'équipement de protection approprié, notamment une protection des voies respiratoires.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Acryline. Oxydes de sodium. Vapeurs nitreuses. Oxydes d'azote. Oxyde de phosphore. Oxydes de potassium.

5.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, le brouillard ou les pulvérisations.

6.1.1. Pour le personnel non affecté aux urgences

Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel non nécessaire.

6.1.2. Pour le personnel affecté aux urgences

Équipement de protection : Fournir à l'équipe de nettoyage la protection appropriée.

Procédures d'urgence : À l'arrivée sur place, le premier répondant doit reconnaître la présence de produits dangereux, se protéger et protéger les autres personnes, sécuriser l'endroit et obtenir l'assistance du personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout écoulement dans les égouts et les eaux publiques.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements avec des digues de sécurité ou des matières absorbantes pour éviter la migration et l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage: Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets de façon sécuritaire. Placer la matière déversée dans un récipient convenable pour l'élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8, Contrôles de l'exposition / protection individuelle et la section 13, Données sur l'élimination.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer le brouillard, les pulvérisations, les vapeurs.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène et de sécurité industrielles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Respecter la réglementation applicable.

Conditions d'entreposage : Garder le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Stocker dans un endroit sec et frais. Conserver / stocker à l'écart de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matières incompatibles. Garder sous clef / dans un endroit sécurisé.

Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Matières réagissant avec l'eau.

Glycol, propylène, Dowfrost-HD

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits chimiques de laboratoire

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances répertoriées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'existe pas de limites d'exposition établies par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou encore par l'organisme consultatif approprié, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

1,2-Propanediol (57-55-6)		
AIHA des É.-U.	WEEL TWA	
Ontario	OEL TWA	10 mg/m ³ (pour évaluer la visibilité dans un milieu de travail où l'aérosol de 1,2-propylène glycol est présent-aérosol seulement) 155 mg/m ³ (aérosol et vapeur)
Ontario	OEL MPT [ppm]	50 ppm (aérosol et vapeur)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Un appareil de lavage approprié pour les yeux et le corps doit être accessible à proximité de toute exposition possible. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Assurer le respect de tous les règlements nationaux et locaux.

Équipement de protection individuel: Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter un équipement de protection respiratoire.



: porter une protection respiratoire

Matières des vêtements de protection: Matériaux et tissus résistant aux produits chimiques.

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection oculaire et du visage : Lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection des voies respiratoires : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, il faut porter une protection des voies respiratoires approuvée. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, en cas d'atmosphère présentant un déficit en oxygène ou de niveaux d'exposition inconnus, utiliser un équipement de protection des voies respiratoires approuvé.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Jaune clair
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible

Glycol, propylène, Dowfrost-HD

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Gravité spécifique	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : N-octanol/eau	:	Aucune donnée disponible
Viscosité	:	Aucune donnée disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité:

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de manipulation et d'entreposage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

10.4. Conditions à éviter :

Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles :

Acides forts, bases fortes, oxydants forts. Matières réagissant avec l'eau.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Produits possibles de la décomposition thermique : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Acruline. Oxydes de sodium. Vapeurs nitreuses. Oxydes d'azote. Oxydes de potassium. Oxydes de phosphore.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques – Produit

Toxicité aiguë (Orale) : Non classifié

Toxicité aiguë (Cutanée) : Non classifié

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classifié

Données DL50 et CL50 :

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classifié

Lésions / irritation oculaires: Non classifié

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Non classifié

Mutagenicité sur les cellules germinales: Non classifié

Cancérogénicité: Non classifié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Non classifié

Toxicité pour la reproduction: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Non classifié

Danger par aspiration : Non classifié

Symptômes/blessures après l'inhalation : Une exposition prolongée peut provoquer une irritation.

Symptômes/blessures après le contact avec la peau: Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée.

Symptômes/blessures après le contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Symptômes/blessures après l'ingestion : L'ingestion peut avoir des effets nocifs.

Symptômes chroniques: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques : Composant(s)

Données DL50 et CL50:

1,2-Propanediol (57-55-6)	
DL50 orale, rat	
DL50 cutanée, lapin	
Phosphate de dipotassium (7758-11-4)	
DL50 orale, rat	(Aucun décès)
DL50 cutanée, lapin	
Tolyltriazole, sel de sodium (64665-57-2)	
DL50 orale, rat	(espèce : Sprague-Dawley)
DL50 cutanée, lapin	

Glycol, propylène, Dowfrost-HD

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie – Généralités : Non classifié.

1,2-Propanediol (57-55-6)	
CL50, poisson 1	51 600 mg/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Oncorhynchus mykiss [statique])
EC50 - Crustacés [1]	10 000 mg/l (durée d'exposition : 24 h – Espèce : Daphnia magna)
CL50, poisson 2	41 à 47 ml/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Oncorhynchus mykiss [statique])
EC50 - Crustacée [2]	1 000 mg/L (durée d'exposition : 48 h – Espèce : Daphnia magna [statique])
NOEC, crustacés chronique	
CSEO, algue (chronique)	
Tolyltriazole, sel de sodium (64665-57-2)	
CL50, poisson 1	180 mg/l (Lire au verso)
EC50 - Crustacés [1]	8,58 mg/l (Lire au verso)

12.2. Persistance et dégradabilité

Glycol, propylène, Dowfrost-HD	
Persistance et dégradabilité	Non établie.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Glycol, propylène, Dowfrost-HD	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

1,2-Propanediol (57-55-6)	
FCB, poisson 1	
Coefficient de partage : n-octanol/eau (Log Pow)	

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

12.5. Autres effets nocifs

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets : Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Écologie – Déchets: Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition énoncées aux présentes ont été établies conformément à certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS; ces descriptions peuvent varier en fonction de différentes variables qui pourraient avoir été connues ou non au moment de la publication de la FDS.

14.1. En conformité avec le département des Transports (DOT)

Non réglementé pour le transport

14.2. En conformité avec le Code international du transport maritime de marchandises dangereuses (IMDG)

Non réglementé pour le transport

14.3. En conformité avec l'Association du Transport Aérien International (IATA)

Non réglementé pour le transport

14.4. En conformité avec le transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Règlements fédéraux des États-Unis

Glycol, propylène, Dowfrost-HD	
Classes de dangers, article 311 / 312 de la SARA	Danger pour la santé – Toxicité pour la reproduction
1,2-Propanediol (57-55-6)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. - Statut Actif	

Glycol, propylène, Dowfrost-HD

Fiche de données de sécurité

Selon le « Federal Register / Vol. » 77, No. 58 / le lundi 26 mars 2012 / statuts et règlements, et selon la réglementation sur les produits dangereux (11 février 2015).

Eau (7732-18-5)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. - Statut Actif	
Phosphate de dipotassium (7758-11-4)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. - Statut Actif	
Tolyltriazole, sel de sodium (64665-57-2)	
Figure sur l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des É.-U. - Statut Actif	
EPA – Code réglementaire de la TSCA	TP - TP - indique une substance qui fait l'objet d'une règle d'essai proposée en vertu de la section 4 de la TSCA.

15.2. Réglementation d'État aux États-Unis

Glycol, propylène, Dowfrost-HD()	
Règlements d'États ou locaux	
1,2-Propanediol (57-55-6)	
É.-U. – New Jersey – Liste de droit à l'information sur les substances dangereuses	
É.-U. – Pennsylvanie – Liste de droit à l'information	

15.3. Réglementation canadienne

1,2-Propanediol (57-55-6)	
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada	
Eau (7732-18-5)	
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada	
Phosphate de dipotassium (7758-11-4)	
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada	
Tolyltriazole, sel de sodium (64665-57-2)	
Figure sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada	

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou de la dernière révision : 2021-11-15

Autres informations : Ce document a été préparé en conformité avec le Règlement sur les produits dangereux (RPD) DORS/2015-17 du Canada et les exigences de la norme Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA relativement aux FDS.

Texte complet des phrases du SGH :

Tox. aiguë 4 (orale)	Toxicité aiguë (orale), catégorie 4
Aquatique aigu 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 2
Aquatique chronique 2	Dangereux pour l'environnement aquatique - Danger chronique, catégorie 2
Lés. oculaires 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Corr. cutanée 1B	Corrosion cutanée / irritation cutanée, catégorie 1B
	Nocif en cas d'ingestion
	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
	Provoque des lésions oculaires graves
	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
	Toxique pour les organismes aquatiques
	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Ces renseignements sont fondés sur nos connaissances actuelles. Cependant, cela ne constituera pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et n'établira pas de relation contractuelle légalement valide.